

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 13 avril 2021

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Philippe LASTERLE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Chantal PAULIEN
Mme Cécile PREVOST
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
M. Claude ANTIN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Frédérique BELLARDI
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Christophe CAVAILLES
M. Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Hervé CHARLES
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
M. Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
Mme Véronique DUTREY
M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE

M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Frédéric LAVAL
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
M. Stéphane NOGUEZ

M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Robert SUBERCAZES
Mme Sandrine TOUZET

Excusés :

Mme Christiane ARAGNOU
M. Philippe MASCLE
M. Alain TALBOT
M. Fabrice SAYOUS
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT

Mme Elisabeth BRUNET
M. Paul HABATJOU
M. Paul LAFAILLE
Mme Catherine MARALDI
Mme Gisèle VINCENT
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Henri FATTA

Pouvoirs :

M. Fabrice SAYOUS donne pouvoir à Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
Mme Caroline BAPT donne pouvoir à M. Philippe BAUBAY
Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE
Mme Angélique BERNISSANT donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY
M. Paul HABATJOU donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Gisèle VINCENT donne pouvoir à M. Denis FEGNE

Absents :

M. Guy VERGES
M. Yves CARDEILHAC
M. Claude CAUSSADE
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Sébastien CYPRES

M. Pierre LAGONELLE
Mme Marion MARIN
Mme Myriam MENDES
M. Laurent PENIN
M. Jean-Marie TAPIE

*

* *

M. LE PRESIDENT : Guillaume ROSSIC, est-ce que vous acceptez d'être secrétaire de séance ? Merci beaucoup. Je déclare ouvert notre Conseil Communautaire. Avez-vous des remarques sur le compte rendu du Conseil du 28 janvier dernier ? Est-ce qu'il y a des remarques ? Des modifications ? Des amendements ? Il n'y en a pas ? Est-ce que vous êtes d'accord pour l'adopter ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Merci, il est adopté. Deuxièmement, avez-vous des questions sur les marchés inférieurs à 40 000 euros, passés par délégation du Conseil Communautaire ? Avez-vous des questions ? Des remarques ? Il n'y en a pas non plus. Avez-vous des questions sur les décisions prises par le Président dans

le cadre de ces délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Pas de questions particulières ? Parfait. Nous abordons les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Le premier point concerne la prescription de l'abrogation des cartes communales de certaines communes, Monsieur VIGNES vous avez la parole.

DELIBERATION N° 1

PRESCRIPTION DE L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE BENAC, LAYRISSE, LOUCRUP, LUQUET, SERON ET VISKER

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BEARN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES POUR L'ANNEE 2021

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZONE D'ACTIVITE PYRENE AEROPOLE ET LA RUE DE LA CARTOUCHERIE AU QUARTIER DE L'ARSENAL ENTRE LE SDE 65 ET LA CA TLP

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Jean-Claude BEAUQUESTE ? Oui, qui ? Vous donnez votre nom en même temps. Monsieur CAVAILLES. Ce serait bien de donner aux orateurs des micros ouverts, s'il vous plaît. Merci.

M. CAVAILLES : Merci Monsieur le Président. Christophe CAVAILLES. Concernant cette délibération je souhaiterais vous poser deux questions, dont je n'ai trouvé réponse ni dans le projet de délibération, ni dans les projets de contrats en annexe. Et dans une perspective de développement durable, je souhaiterais savoir en premier lieu s'il est prévu sur la zone Pyrène Aéroport, et rue de la cartoucherie à l' Arsenal, de limiter la pollution visuelle nocturne ? Et en second lieu dans un souci d'économie et de bonne gestion des deniers publics, si ces éclairages seront alimentés par énergie solaire ? Je vous remercie de vos réponses.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur CAVAILLES de votre question. Je présume qu'elle s'adresse à moi, et non pas au rapporteur ? Si tu veux répondre ? Pour la première remarque que vous formulez, je ne pense pas qu'en ce moment, les nuisances sonores, nocturnes soient importantes, puisque tout est fermé. Pardon ? Visuelles ? Alors quelles sont les nuisances visuelles auxquelles vous faites allusions ? Redonnez le micro à Monsieur CAVAILLES, s'il vous plaît, Madame. Merci. C'est l'éclairage ?

M. CAVAILLES : Tout à fait. Comme il existe autour du Pic du Midi sur un certain nombre de communes, l'éclairage qui permet d'éviter la pollution visuelle.

M. LE PRESIDENT : Je vais passer la parole au rapporteur qui va vous apporter des précisions.

M. BEAUQUESTE : C'est le cas. Il faut savoir qu'avec le SDE on travaille avec des points lumineux très, très bas, orientés vers le bas justement pour cette pollution visuelle. Et en ce qui concerne le photovoltaïque, non ce ne sont pas des lampadaires photovoltaïques, mais ce sont des lampadaires très basse consommation. Les photovoltaïques on les mets plutôt dans les endroits où on n'a pas de réseau, où on a un accès difficile au réseau, ou plutôt dans des zones où il y a des gens du voyage, des choses comme ça, pour qu'ils soient un peu hauts à démonter.

M. LE PRESIDENT : C'est délibérément que ces luminaires ont été choisis parce qu'ils éclairent vers le bas. Nous avons signé, il y a quelques années au Pic du Midi, la convention concernant les nuisances liées à l'éclairage public nocturne. Pour ce qui concerne le solaire : sur le site de l'Arsenal, nous allons réaliser, sur le parking une ombrière avec des panneaux solaires. Chaque fois que l'on peut, on le fait. Par contre je ne vous cacherais pas que nous avons été sollicités, à plusieurs reprises, par des opérateurs qui auraient aimé mettre des panneaux solaires sur les bâtiments, et notamment les bâtiments publics qui sont sur le Quartier de l'Arsenal. J'ai systématiquement refusé. Ce n'est pas pour rien que nous avons démolis sur ce site les bâtiments en bardage, pour préserver, mettre en valeur, et rénover les bâtiments d'architecture industrielle de la fin XIX^e siècle, pour aller leur coller sur les toits des panneaux photovoltaïques. Là c'est une décision délibérée, c'est non. Par contre il y aura une ombrière avec des panneaux photovoltaïques. Y a-t-il d'autres questions ?

M. BEAUQUESTE : Oui, est-ce que je peux ?

M. LE PRESIDENT : Oui Jean-Claude vas-y.

M. BEAUQUESTE : Justement comme me le rappelle Julie, il a été choisi avec le SDE une technique, de pouvoir régler individuellement même si on le souhaitait, l'ensemble de ces éclairages pour baisser la luminosité à certaines heures de la nuit, c'est-à-dire aux heures où il n'y a personne, on peut baisser et laisser 15% de luminosité pour juste permettre la sécurité, aux heures où il y a un peu plus de trafic l'augmenter. Voilà on fait ce que l'on veut à ce sujet-là, et ce sont justement des équipements qui sont très performants, et très peu consommateurs en énergie.

M. LE PRESIDENT : C'est ce que l'on a commencé à faire, avec ce que l'on appelle l'éclairage intelligent. En effet dans des voies peu fréquentées la nuit, l'éclairage faiblit et quand quelqu'un passe, l'éclairage a une intensité supérieure qui permet au passant, piéton ou véhicule, de mieux voir. Malheureusement sur le site de l'Arsenal ça n'a pas été prévu, car il y a constamment du passage, même la nuit. Y a-t-il d'autres questions ?

M. VIGNES : Juste une précision, pour proposer que les membres du bureau du SDE et moi-même membre de l'assemblée ne participent pas au vote et donc il y a : Jean-Claude PIRON, Cécile PREVOST, Ange MUR, Emmanuel ALONSO, je ne sais pas si j'en oublie, les membres du bureau.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président du SDE. Y a-t-il d'autres questions, ou remarques ?

Proposition adoptée à la majorité avec 112 voix pour et 5 ne participant pas au vote (MME Cécile PREVOST, M. Emmanuel ALONSO, M. Ange MUR, M. Jean-Claude PIRON, M. Patrick VIGNES).

DELIBERATION N° 4

ADHESION INITIATIVE PYRENEES POUR 2021

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur SEGNERE, et là je crois que l'on peut souligner, l'investissement. Il s'agit d'aides aux entreprises, aux petites entreprises, avec des prêts d'honneur qui vont de 10 jusqu'à 20 000 euros, 5 000, 10 000, 20 000. Je voudrais saluer le travail remarquable qui se fait à Initiative Pyrénées, avec qui nous collaborons évidemment. Je dis que contribuer à hauteur de 18 716 euros, pour un bénéfice de 383 000 de prêts d'honneur, pour des entreprises de notre territoire, c'est un bel investissement. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CRASPAY ?

M. CRASPAY : Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CRASPAY qui siège à Initiative Pyrénées ne prend pas part au vote.

Proposition adoptée à la majorité avec 115 voix pour et 2 ne participant pas au vote (M. Gilles CRASPAY, M. Jean-Christian PEDEBOY).

DELIBERATION N° 5

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE, TFB, TFNB POUR L'ANNEE 2021

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 116 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 6

DM N° 1 POUR LE BA PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

COMPETENCE « CHEMINS DE RANDONNEE » - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE ET MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA CATLP ET LA CCNEB POUR LE TOUR DU LAC DU GABAS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Cette délibération me permet de rappeler que nous entretenons, près de 650 km de sentiers de randonnées sur le territoire de notre agglomération. Je voudrais, car il m'arrive d'en parcourir régulièrement, saluer le remarquable travail d'entretien de ces sentiers de randonnées effectué par les agents de la Communauté d'Agglomération. Avez-vous des questions à poser à André LABORDE ? Vous dites votre nom pour le compte rendu s'il vous plaît.

M. ANTIN : Claude ANTIN, Maire de Gardères. Une question. Comment se fait-il que Gardères n'est pas nommé ? Étant donné que le lac a une emprise sur la commune de Gardères.

M. LE PRESIDENT : Bonne question Claude. André LABORDE, est-ce qu'on a des éléments ? Dans le micro André.

M. LABORDE : Ce n'est pas parce qu'il n'est pas mentionné que le territoire de Gardères à une propriété autour du lac du Gabas.

M. LE PRESIDENT : Les sentiers. La commune de Gardères est propriétaire de sentiers autour du lac, Claude ?

M. ANTIN : Effectivement, le lac et il y a un circuit tout autour, et il y a la commune de Gardères, il y a 50% Luquet, 50% Gardères et une petite partie des Pyrénées Atlantique qui se trouve à Lourdes.

M. LABORDE : Nous comme information, la Communauté de Commune du Nord Est Béarn,

M. LE PRESIDENT : On va vérifier tout ça. Merci Claude. On va vérifier et pas de problème on régularisera si nécessaire. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8

COMPETENCE « CHEMINS DE RANDONNEE » - INTEGRATION DE QUATRE SENTIERS DE LA COMMUNE DE SAINT-PE-DE-BIGORRE ET REORGANISATION DES SENTIERS DE MONTAIGU

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je pense que le Président de la commission tourisme appréciera nos investissements dans ce domaine, car cette offre de sentiers de randonnées sur notre territoire, valorise le développement touristique dans les Hautes-Pyrénées. C'est pourquoi nous consacrons les efforts nécessaires pour valoriser, mieux faire connaître ce patrimoine remarquable. Qui a des questions à poser, éventuellement, à André LABORDE ? Oui ? Monsieur Jean-Claude BEAUQUESTE.

M. BEAUQUESTE : Je voulais juste amener une précision. Par rapport au sentier karstique où il y a un projet de restructuration de ce sentier et il sera modifié d'ici à la fin de l'été 2022. Alors il faut savoir que c'est un sentier karstique qui est mené en collaboration avec la commune de Saint-Pé et l'ONF, parce qu'on a la particularité sur ce territoire d'être en grande partie en indivision avec l'Etat, donc c'est l'ONF, pour le compte de l'Etat, qui gère la forêt avec la commune de Saint-Pé. On va dire que l'on est un peu pacsé, pour faire simple. Et là on a un super projet de sentier karstique, un investissement de 180 000 euros, où on va passer avec un pont transparent sur un gouffre, qui fait 20 mètres de diamètre, et 40 mètres de profondeur, qui va être quelque chose d'unique sur la chaîne des Pyrénées. Je voulais le

rajouter. Et en ce qui concerne les estives de l'Aoulhet, la montée ou l'on a 10 kilomètres de difficiles, même s'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, il faut savoir que là, toujours avec l'ONF, nous sommes en pourparlers avec l'Unesco, nous sommes en bonne passe pour faire classer toute cette partie, une grande hêtré, toute la forêt de Saint Pé qui est en face du village au patrimoine mondial de l'Unesco. Je crois que ce serait très intéressant pour notre agglo, et en sachant que tous ces départs de sentiers arrivent à l'endroit où on est en train de lancer la V81, la véloroute qui va faire Bayonne-Perpignan, ainsi qu'un projet d'itinérance en eau-vive qui partirait d'Argelès jusqu'à Orthez pour l'instant, et pour finir jusqu'à Bayonne. Ce serait quelque chose de très complet, qui serait unique, et qui serait aussi un gros atout pour notre agglomération, au niveau du tourisme vert, et du tourisme de nature, ce n'est pas du tourisme grande masse, c'est plutôt du tourisme vert, de nature.

M. LE PRESIDENT : Merci de ces précisions intéressantes. En effet vous avez bien fait de rappeler la véloroute sur laquelle nous sommes engagés. J'ai noté Monsieur le Maire de Saint-Pé que vous vous étiez pacé avec l'ONF, n'oubliez pas cependant que vous êtes marié avec notre agglomération. Est-ce qu'il y a des questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

VOTE PRODUIT TAXE GEMAPI

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Heureusement que vous nous proposez pas de fixer le montant de la taxe GEMAPI au maximum de 5 203 000 euros.

M. PIRON : Pas pour l'instant.

M. LE PRESIDENT : Oui mais ce n'est pas demain la veille tant qu'on sera là. Avez-vous des questions à poser au rapporteur ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10

INTEGRATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES DU LOTISSEMENT RIMBAUD A SEMEAC AU DOMAINE PUBLIC DE LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

INTEGRATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DU POSTE DE RELEVAGE DU LOTISSEMENT LES PRES SAINT FRAI A SEMEAC AU DOMAINE PUBLIC DE LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

INTEGRATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DU POSTE DE RELEVAGE DU LOTISSEMENT LASGRAVETTES SUD A SEMEAC AU DOMAINE PUBLIC DE LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA STEP D'AUREILHAN POUR L'IMPLANTATION DE PILOTES DE TRAITEMENT TERTIAIRE ET LEUR EXPLOITATION

Lecture de la délibération

M. PIRON : Je m'excuse simplement une correction je vois qu'il est marqué à partir du 1^{er} janvier 2021, alors que c'est à partir du 1^{er} janvier 2020.

M. LE PRESIDENT : Merci. C'est bien que le rapporteur qui rapporte, rapporte les bonnes choses. Merci beaucoup.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

VOTE DE LA FISCALITE SUR LES ORDURES MENAGERES - TEOM/TEOMI

Lecture de la délibération

M. PIRON : Une précision simplement. D'un côté vous avez les volumes de bacs, tambours de colonnes 50, 80 litres et 770 litres avec les tarifs de la levée votés en 2019, et celui qui vous est proposé pour 2021 avec de légères augmentations. Par contre vous remarquerez que le volume de prélèvement de la colonne, c'est-à-dire la levée de la colonne de 3m³ et 5m³, passe de 51 euros à 35 euros et de 85 euros à 60 euros, c'est-à-dire qu'on les a baissés. Alors on les a baissés pour une raison très simple car ces colonnes, à part sur Montaigu et sur Batsurguère, sont surtout utilisées à terme sur les logements sociaux, la SEMI, PROMOLOGIS ou l'OPH, ils se trouvent que ces colonnes sont très rarement pleines, on a fait des sondages elles ne sont pleines jamais à plus de 50%, et le problème c'est qu'on est obligé de leur compter la levée complète. Donc pour compenser un petit peu cela, on a décidé de baisser et de fixer à 35 et 60 euros ces taux de levées.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Rapporteur. Je présume qu'il va y avoir des questions de certaines communes. Non ? Parfait.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

CIRCUITS DE TRANSPORT SCOLAIRE TRANSPORTANT DES ELEVES DE 1^{ER} CYCLE GERES DANS LE CADRE DE MARCHES PUBLICS PASSES AVEC UN TRANSPORTEUR PAR LA CATLP POUR UN CIRCUIT ANCIENNEMENT GERES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PUIS PAR LA REGION OCCITANIE – PRESENCE OBLIGATOIRE D'UN ACCOMPAGNATEUR

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur LAVIT vous avez la parole.

M. LAVIT : Je voudrais juste remercier le Président TREMEGE, et le Vice-Président PEDEBOY, et là je m'exprime avec la casquette de Président du SIMAJE. Nous avons soumis au Président et Vice-Président lors du dernier Bureau, si l'on pouvait se rencontrer sur 2 circuits du SIMAJE, avec la règle des 5, et donc le SIMAJE et les élus du SIMAJE vous remercient, parce que vous avez eu une attention très particulière sur ces deux problématiques, et aujourd'hui c'est résolu et cela enlève un caractère anxiogène pour beaucoup de parents quant au transport des élèves. Pour des communes qui ont moins de 5 élèves, évidemment ils respecteront la règle, mais au vu de la projection sur la rentrée prochaine, ce sera un peu plus de 5 et surtout vous avez levé le caractère rédhibitoire du règlement. Donc en cela le SIMAJE vous remercie de cette attention particulière qui montre à quel point, que même dans une grande agglo on peut prendre en compte les problématiques pour des petits villages, qui ont les mêmes enjeux, c'est-à-dire amener nos enfants à l'école de la République. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président du SIMAJE et Maire de Lourdes. Y a-t-il des questions sur ce sujet-là ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Proposition adopté je n'en doutais pas vu l'importance de cette délibération.

DELIBERATION N° 16

ADOPTION DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'ABRIS-BUS SUR LE TERRITOIRE DE LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17

MODIFICATION DU REGLEMENT DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ECONOMIQUE « ENTREPREN@ »

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. C'est une décision exceptionnelle qui doit nous permettre d'accompagner des investissements exceptionnels, d'entreprises

exceptionnelles. Nous en avons parlé lors du Bureau, et nous allons, notamment suite à une remarque fort pertinente de Monsieur BOUBEE, réfléchir pour voir quel sera le délai de réalisation des engagements des entreprises concernées, pour que nous puissions, intégrer ce délai. Pour l'instant on fixe un principe, et nous verrons après les modalités d'exécution de ce principe si vous l'adoptez. Dans les modalités il y aura un plafond, par exemple : il faudra que les emplois soient créés dans les 3 ans, ainsi de suite. Ou que l'investissement de 25 millions au moins soit réalisé dans les 3 ou 5 ans. Voilà les points sur lesquels la commission développement économique va travailler, pour que nous puissions, dans le cadre de l'élaboration de la fiche, intégrer ces paramètres. Est-ce que vous avez des questions particulières sur ce sujet ?

M. VIGNES : Il y a une question, je ne vois pas de loin, mais il y a un bras qui se lève.

M. BOUBEE : Monsieur BAKLOUTI.

M. LE PRESIDENT : Je ne vois pas qui c'est, mais vous donnez votre nom.

M. BAKLOUTI : Merci. Jean-Philippe BAKLOUTI. Je crois que c'est une sage décision qui a été prise de prévoir un délai pour la réalisation des engagements des entreprises. Je crois qu'il y en a eu déjà une expérience sur le territoire en la matière, qu'il faudra aussi veiller à prévoir des conditions de remboursement dans les cas de mauvaise foi d'entreprise, qui se trouve parfois, et l'attribution définitive est un peu risquée en la matière. Donc prévoir un délai de carence pour l'attribution définitive serait de bonne précaution.

M. LE PRESIDENT : Merci de ces remarques qui vont être intégrées à la réflexion engagée au sein de la commission développement économique. Ceci étant il ne faut pas être naïf. L'expérience, et vous le savez mieux que quiconque, compte tenu des responsabilités que vous avez exercées dans ce domaine, avec le soutien aux entreprises, que quand une entreprise ne respecte pas les engagements qu'elle a pris, il est difficile de lui faire rendre gorge pour qu'elle rembourse les subventions. On le constate à petit niveau, ou au plus haut niveau de l'Etat. On intégrera cette réflexion. Monsieur CLAVERIE.

M. CLAVERIE : Merci Monsieur le Président. En réalité déjà c'est de droit, une entreprise qui touche une aide pour l'immobilier, ou l'investissement en matériel, elle a l'obligation de maintenir l'emploi pendant 5 ans. Mais évidemment ce qui se produit parfois, c'est que l'entreprise disparaît, la personne morale disparaît. S'il s'agit d'une entreprise qui a un établissement secondaire et qui a des fonds propres qui peuvent rembourser très bien, on a quelqu'un de solvable, la plupart du temps ce n'est pas le cas. Cela dit dans les critères d'attribution qui vont être revus prochainement en commission développement économique, tous ces points seront écrits avec scrupules.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président CLAVERIE. Est-ce que vous avez des questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE TROIS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN OMBRIERES DE PARKING - PROMESSE D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS SUR DES PARKINGS PUBLICS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Deux petites informations, si vous le voulez bien. Ah oui pardon, les informations je vous les donnerai après, avant il y a la délibération complémentaire, la DM 2 rectificative pour le budget annexe assainissement. Monsieur le Président FEGNE pardon, j'allais vous oublier.

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

DM 2 – RECTIFICATIVE POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je disais donc il y a un instant, deux informations à vous donner. Le prochain Conseil Communautaire se réunira le 30 juin. Je ne peux pas vous dire où pour l'instant, j'espère que ce ne sera pas ici, et que nous pourrons réintégrer notre salle du Conseil Communautaire. Deuxième information, nous réunirons le 17 juin à 17 h 00 le Conseil des Maires. Ce Conseil sera réuni pour que nous puissions échanger utilement sur le SCoT. On fera le point sur l'avancement des travaux, Patrick VIGNES nous informera. Donc si vous voulez bien, Mesdames, Messieurs les Maires le noter, 17 juin, 17 h 00. Précision pour Gardères. Gardères ne met rien à disposition, le sentier appartenant totalement à l'Institution Adour, Luquet fournit le parking, et le reste est sur leur territoire. Voilà les précisions Claude. Est-ce que vous avez des questions diverses à poser avant que nous nous séparions ? Merci à toutes et à tous. Bonne fin de soirée. Merci pour cette belle unanimité.